

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
40e séance
tenue le
vendredi 24 février 1995
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 40e SÉANCE

Président : M. TEIRLINCK (Belgique)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995
(suite)

Prévisions révisées concernant les services de conférence à Vienne

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC14794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Dimitri GÉBÉRIE
A/C.5/49/SR.40
5 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

95-80389

La séance est ouverte à 10 h 30.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/49/241)

1. Le PRESIDENT appelle l'attention du Comité sur le document A/49/241 et annonce que l'Assemblée générale se réunira en séance plénière la semaine suivante pour statuer sur une inscription à l'ordre du jour de la quarante-neuvième session d'un point additionnel consacré au financement du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises au Rwanda. La cinquante Commission attendra la décision de l'Assemblée générale pour aborder la question, dont l'examen est provisoirement prévu dans le cadre de celui du point 107 de l'ordre du jour.

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR . BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995
(suite)

Prévisions révisées concernant les services de conférence à Vienne
(A/C.5/49/24 et A/49/7/Add.9)

M. TAKASU (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant les services de conférence à Vienne (A/49/24), rappelle que l'Assemblée générale s'est déjà longuement penchée sur la question de l'unification des services de conférence à Vienne. Selon les arrangements actuels concernant les services communs, il existe à Vienne un service commun des séances de l'interprétation, qui relève de l'ONU, et un service commun de traduction et de documentation, qui relève de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), cependant que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), est responsable des services de bibliothèque et d'impression/reproduction. M. Takasu fait mention d'un certain nombre de documents sur la question présentés par le Secrétaire général au cours des années précédentes et rappelle les diverses résolutions par lesquelles l'Assemblée générale a demandé instamment l'unification des services de conférence à Vienne en vue de réaliser des économies et d'utiliser aussi rationnellement que possible les ressources disponibles.

Dans sa résolution 48/222 A (par. 8), l'Assemblée générale a souligné la nécessité d'établir à Vienne des services de conférence unifiés et demandé au Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur la création de tels services au plus tard à sa quarante-neuvième session. Après l'adoption de cette résolution, les négociations menées entre l'ONU et l'ONUDI à la fin de 1993 se sont soldées par des progrès très sensibles et ont abouti à l'adoption par la conférence générale de l'ONUDI, à sa cinquième session, d'une résolution concernant le transfert de l'administration des services de conférence de l'ONUDI à l'Office des Nations Unies à Vienne (A/C.5/49/24, par. 5). L'ONU et l'ONUDI signeront un accord sur ce transfert une fois ce dernier approuvé par l'Assemblée générale.

Les propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général, qui comprennent quatre volets, portent d'une part sur les services de conférence et de bibliothèque à Vienne (chap. 25 E du budget-programme), et d'autre part sur

/...

les services administratifs de l'Office des Nations Unies à Vienne (chap. 25 I du budget-programme). Appelant l'attention des membres de la Commission sur le tableau 2 du document A/C.5/49/24, M. Takasu rappelle qu'actuellement, 68 fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Vienne assurent le service des séances et les services d'interprétation, tandis que 125 fonctionnaires de l'ONUDI assurent les services de traduction et documentation. Le Secrétaire général propose d'ajouter au tableau d'effectifs de l'ONU les 128 postes qui relevaient jusqu'à présent de l'ONUDI, et de convertir en postes permanents, sans dépenses supplémentaires, 40 postes financés précédemment à l'aide des crédits ouverts au titre du personnel temporaire pour les réunions.

5. L'adjonction au tableau d'effectifs de l'Office des Nations Unies à Vienne d'environ 200 postes de fonctionnaires des services de conférence nécessitera le renforcement des services d'appui administratif de l'Office. Se référant au tableau 1 du document A/C.5/49/24, il fait observer que le crédit ouvert pour 1994-1995 au titre du chapitre 25 E se chiffre à 34,7 millions de dollars, et que le transfert de fonctionnaires de l'ONUDI coûtera 6,9 millions de dollars. Cependant, cette charge sera contrebalancée par une majoration des recettes à hauteur de 7,2 millions de dollars. Compte tenu des frais administratifs qu'entraînera le transfert de personnel (577 300 dollars), frais qui devront être imputés au chapitre 25 I, le coût total net des modifications proposées sera de 324 100 dollars. Le Secrétaire général espérait que l'unification des services de conférence prendrait effet le 1er janvier 1995. Cependant, l'Assemblée générale ayant décidé de remettre sa décision sur la question à la reprise de la quarante-neuvième session, la date a été repoussée au 1er avril 1995.

6. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires considère que puisque l'Office des Nations Unies à Vienne s'est vu accorder pour l'exercice 1994-1995 six postes supplémentaires d'administrateur et 25 postes supplémentaires d'agent des services généraux, ses effectifs n'ont pas besoin d'être encore renforcés. M. Takasu tient cependant à faire observer que ces postes supplémentaires ont été créés parce que l'Office des Nations Unies à Vienne en avait besoin pour assumer divers services (paie, achats, programmation, contrôle des stocks, etc.) que l'ONUDI lui fournissait précédemment moyennant remboursement. Malgré l'adjonction de ces postes supplémentaires pour 1994-1995, l'Office ne disposera donc pas de la capacité voulue pour absorber le surcroît de travail que le transfert de fonctionnaires entraînera pour les services de gestion du personnel et autres services administratifs.

7. A propos de la recommandation du Comité consultatif (A/49/7/Add.9, par. 8), tendant à ce que l'unification des services de conférence à Vienne soit financée dans les limites des crédits inscrits aux chapitres 25 E et 25 I du budget-programme, M. Takasu indique que le Secrétaire général se trouvera néanmoins dans l'obligation de demander l'autorisation de dépasser les crédits ouverts pour 1994-1995 au titre des services de conférence.

8. M. PATTERSON (Directeur de la Division de l'interprétation, des séances et de la documentation), déclare que des avantages importants sont attendus de l'unification des services de conférence à Vienne, aussi bien dans l'immédiat que pour le long terme. D'abord, le matériel de traitement de texte,

/...

techniquement dépassé, sera remplacé par du matériel analogue à celui déjà installé au Siège et à l'Office des Nations Unies à Genève. Cela permettra la délocalisation des services de traduction et facilitera l'équilibrage de la charge de travail entre les trois centres, ce qui permettra l'utilisation optimale de la capacité disponible dans chacun d'entre eux.

9. Deuxièmement, la prise en charge par l'ONU de l'administration du personnel des services de traduction rendra plus clair le statut des fonctionnaires concernés, en détachement spécial auprès de l'ONUDI depuis 1986. L'ambiguïté de la situation de ces fonctionnaires est à l'origine des difficultés rencontrées pour pourvoir les postes vacants de traducteur à Vienne. M. Patterson explique que le taux de vacance de postes anormalement élevé enregistré à l'ONUDI a eu des conséquences fâcheuses pour les services de traduction. S'il est désormais plus facile de pourvoir les postes vacants, les besoins en personnel temporaire vont en diminuant, ce qui entraînera des économies, puisque le personnel permanent est moins coûteux que le personnel temporaire. Il avait été proposé précédemment d'utiliser les crédits ouverts pour du personnel temporaire pour financer des postes permanents de traducteur, ce qui aurait permis d'économiser environ 1 million de dollars par an; cependant, cette proposition n'a pas été incluse dans les prévisions révisées dont est saisie la Commission, ce qui laissera le temps d'observer la manière dont fonctionnent les services de conférence unifiés. La délocalisation des services de traduction de Vienne devrait aller dans le sens d'une amélioration de leur qualité, étant donné que les traducteurs en poste à Vienne bénéficieront désormais de la formation dispensée aux autres traducteurs de l'ONU.

10. Enfin, les coûts des services de conférence seront plus transparents. Précédemment, il était difficile de comparer les budgets de l'ONU et de l'ONUDI, et de se faire une idée précise du coût global des services de conférence.

11. M. Patterson espère que les services de conférence unifiés pourront être mis en place à compter du 1er avril 1995.

12. Mme ROTHEISER (Autriche) rappelle que l'Assemblée générale souhaitait depuis longtemps l'unification des services de conférence à Vienne et se déclare déçue que l'unification n'ait pas pu prendre effet le 1er janvier 1995. Elle trouve aussi regrettable que le Comité consultatif n'ait pas vu les avantages qu'aurait présenté la conversion de postes temporaires en postes permanents, opération qui n'aurait pas entraîné de dépenses supplémentaires et aurait même peut-être permis de réaliser des économies. La délégation autrichienne, sans perdre de vue la nécessité d'utiliser les ressources aussi rationnellement que possible, considère que le modeste déplacement de crédits prévu pour l'unification des services de conférence à Vienne est justifié par l'augmentation du volume de travail, à laquelle il serait en tout état de cause impossible de faire face dans les limites des crédits ouverts. Elle souscrit sans réserves à la proposition du Secrétaire général.

La séance est levée à 11 h 00.